



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

### PROCES-VERBAL

L'an deux-mil-vingt-deux le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 24 mai 2022

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL

**Excusés :** Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET, Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Lilian RENAUD.

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25**

**Secrétaire de séance :** Sandrine CHAVENT

Monsieur le Maire remercie Mme Magali PONS, directrice des services, qui quitte ces fonctions le 31 mai. Elle aura eu à gérer de multiples actions dans un contexte rendu particulièrement difficile par la crise COVID. Il lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, en proposant de nommer Madame Sandrine CHAVENT en qualité de secrétaire de séance.

#### **1- Installation d'une nouvelle conseillère municipale**

**Rapporteur :** Denis GIRAUD

Suite à la démission de Monsieur Franck CONESA en date du 12 avril 2022, et en application de l'article L270 du Code électoral, Madame SKRZYPCZAK Elisabeth en tant que candidate suivante sur la liste « Atout Cœur pour Ruy-Montceau » s'est vue conférer la qualité de conseillère municipale. Celle-ci siègera et sera ainsi officiellement présentée en début de séance. Madame SKRZYPCZAK se substitue à son prédécesseur au sein de la commission communale suivante ainsi rectifiée :

<b>Voiries, Réseaux et Bâtiments</b>
Vice-président : Jean-Luc VERJAT
Elisabeth SKRZYPCZAK
Stéphane VEYET
Didier DE BELVAL

Olivier MARIE-CLAIRE
Jean-Jacques HYVER

Madame SKRZYPCZAK se substitue de même à Monsieur CONESA en qualité de membre suppléant de la commission « stratégie numérique » de la CAPI.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil prend acte.**

## **2- Approbation du procès-verbal de séance du 11 avril 2022**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

M.RABUEL signale qu'il manque des éléments évoqués en séance, notamment sur la CAF nette négative au budget primitif 2022, certains postes de dépenses et d'autres choses qu'il ne précise pas. Pour cette raison, l'opposition ne votera pas l'approbation du procès-verbal.

**Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité,**

[Pour : 20 voix, contre : 5 voix : Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL]

**Adopte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.**

## **3- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informera l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant TTC
2022_035	Acquisition d'une armoire positive 2 portes pour la salle Annequin	SAS Ets PHILIPPE 17 impasse Gaz des Mulets 38300 Ruy-Montceau	4 770 €
2022_036	Acquisition d'une cage de foot en aluminium, transportable, avec filet, pour terrains d'entraînement	SARL PULSE CONSEILS 7 impasse Gutenberg 38110 ROCHETOIRIN	2 937,89 €
2022_037	Acquisition de matériel informatique affecté à l'école de Ruy	SAS SYNESIS 241 espace des 3 Fontaines 38140 Rives	15 651,60 €
2022_038	Acquisition de matériel informatique affecté à l'école de Montceau	SAS SYNESIS 241 espace des 3 Fontaines 38140 Rives	14 218,80 €

**Aucune question n'étant soulevée, le Conseil Municipal, prend acte de cette décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qu'il lui a été ainsi confiée.**

## **4- Recours à du personnel temporaire pour la distribution du bulletin municipal**

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que le bulletin municipal est distribué traditionnellement par un prestataire local. Il s'avère que cette personne étant indisponible pour quelques semaines, il a été nécessaire d'envisager un autre mode de distribution. Madame BARBIER propose, dans ce cadre, de passer par une structure de travail temporaire permettant la mise à disposition d'un personnel intérimaire pour un total de 28h réparties en 6 jours sur la base d'un montant facturé de 20,70<sup>€TTC</sup>/H, majoré d'une indemnité de déplacement d'un total de 40<sup>€TTC</sup>.

Le rapporteur soumet donc à l'Assemblée ce recours ponctuel à du personnel intérimaire dans le cadre de la distribution du bulletin municipal pour un montant total de 619,60<sup>€TTC</sup>.

**Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,** [Pour : 20 voix, abstentions : Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL]

**Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel temporaire avec l'association Osez.**

#### **5- Recours à du personnel en renfort au service urbanisme**

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée la mise à disposition dès le mois de décembre 2021 d'une personne par le CDG38 au service urbanisme pour pallier l'absence prévue d'un agent pour raison médicale. Après une période de tuilage au retour de l'agent remplacé, le constat de la bonne continuité du service public a été fait.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire, tout en faisant face à une forte demande des administrés, de dégager du temps pour poursuivre le plan de formation des agents en poste et moderniser la procédure de traitement des dossiers.

Aussi est-il proposé à l'Assemblée de renforcer l'effectif du service urbanisme pour une durée de deux mois, par l'intermédiaire du CDG38.

**Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

[Pour : 20 voix, abstentions Mesdames COLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL]

**Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel temporaire par le CDG38 pour une durée maximale de 2 mois pour accroissement d'activité du service urbanisme.**

L'agent mis à disposition sera ainsi en place pour assurer ensuite le remplacement annoncé du deuxième agent du service.

#### **6- Recours à du personnel en renfort saisonnier au service technique**

Rapporteur : Denis GIRAUD

Le rapporteur rappelle que, traditionnellement, la commune propose aux jeunes la possibilité de vivre une expérience professionnelle durant leurs vacances d'été par le biais d'un contrat saisonnier en renfort des services techniques.

Il est donc proposé à l'Assemblée de créer 2 postes non-permanents à temps complet pour couvrir la période juillet-août 2022, dont la rémunération est basée sur l'indice minimum d'adjoint technique.

Ces postes seront pourvus par 4 personnes (2 en juillet et 2 autres en août) afin d'ouvrir cette possibilité à plus de jeunes citoyens.

**Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

**Décide de créer deux postes non permanents d'adjoints techniques territoriaux pour une durée de deux mois.**

## **7- Participation financière à la classe ULIS de Pont Evêque**

*Rapporteur : Frédérick CHATEAU*

Le Rapporteur rappelle l'obligation pour les communes de respecter les dispositions des articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Éducation, relatifs à la répartition des charges de fonctionnement des écoles et précisant la participation obligatoire aux frais de scolarité adaptée pour raison médicale.

La classe ULIS (Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Pont-Evêque comptabilise un enfant de Ruy-Montceau en situation de handicap pour un coût de scolarité de 760€ par enfant, représentant la participation financière attendue au titre de l'année scolaire 2020-2021.

***Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la commune de Pont-Evêque une convention réglant les conditions de participation à l'accueil en classe ULIS d'un enfant de Ruy-Montceau.***

## **8- Dénomination du terrain d'honneur du stade municipal**

*Rapporteur : Eric SCHULZ*

Le Rapporteur propose au conseil municipal d'attribuer le nom d'Hervé MOREL au terrain d'honneur du stade municipal et de se prononcer sur l'apposition d'une plaque commémorative. La famille a exprimé son accord écrit.

***Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, Décide de donner le nom d'« Hervé MOREL » au terrain d'honneur du stade municipal Charge le Maire d'apposer une plaque commémorative sur le site.***

## **9- Avenant à la convention avec La Fraternelle pour la mise à disposition d'un moniteur sportif dans le cadre scolaire**

*Rapporteur : Frédérick CHATEAU*

Le Rapporteur expose que la forte augmentation des prix des carburants met à mal les conditions d'indemnisation des frais kilométriques exposés par le moniteur sportif de La Fraternelle intervenant dans le cadre scolaire. Aussi est-il proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son délégataire à signer un avenant de modification de l'article 7 de la convention en cours pour porter à cette indemnisation de 0.35 à 0.45 € par km à compter du 2 mai 2022. L'impact financier est estimé à 100 € pour l'exercice budgétaire 2022 et à 160 € pour une année complète.

***Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, Autorise le maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention avec La Fraternelle.***

## **10- Questions diverses**

M.FARIN demande pourquoi les coussins berlinois de la rue des mulets ont été retirés.

M.VERJAT explique qu'ils étaient dégradés et devenus dangereux, notamment pour les cyclistes. Leur remplacement est en cours.

M.FARIN signale qu'au cimetière, des traces d'impact sont apparues sur certaines tombes, probablement dues à des projections de pierres lors des interventions d'entretien mécanique. Sans remettre en cause le principe de ne plus employer de produits phytosanitaires, il souhaite que le désherbage soit effectué si possible avec plus de soin.

M.GIRAUD souligne que des allées enherbées n'auraient pas cet inconvénient. Le but n'est pas forcément de présenter un aspect strictement minéral.

Mme FERLET informe qu'à Chabons, le désherbage chimique se pratique toujours dans le cimetière, semble-t-il à titre dérogatoire.

M.RABUEL précise que cela s'est pratiqué à Ruy en son temps, mais que le dispositif dérogatoire n'existe plus. Il met en garde contre les propos pouvant parfois être tenus par des personnes pas forcément bien informées.

M.GIRAUD demande quels sont les conseillers municipaux souhaitant disposer des documents préparatoires aux conseils municipaux sous forme papier : le sollicitent Mme RIBEIRO, FERLET, MARIN, REBOUL, RABATEL, COLOMB, MM FARIN ET HYVER.

Mme RABATEL demande si les gens du voyage se sont acquittés de leur devoirs.

M.GIRAUD indique que l'endroit a été laissé propre, mais de manière imparfaite. Un don a été effectué au CCAS. Il était indispensable que le lieu soit libéré pour l'animation organisée par la CAPI le 31 mai en soirée. L'étude d'aménagements de dissuasion est maintenant bien avancée.

Mme RABATEL signale le faible débit observé au robinet de la grange des associations.

M.VERJAT indique que l'origine de cette baisse de pression fera l'objet d'une vérification par le service technique, le faible débit constaté étant peut-être dû aux prélèvements des gens du voyage sur le champ de foire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant formulée, le Maire clos la séance à 19h40 en remerciant les conseillers.

Vu pour être publié et affiché le

La secrétaire de séance,  
Sandrine CHAVENT

Les conseillers municipaux